



L'attestation d'études collégiales **Gestion pour les Premières Nations et les Inuit** permet aux diplômés d'acquérir les connaissances et de développer les compétences et les habiletés requises afin d'occuper des postes de gestionnaires et de gestionnaires de projets.

VOUS RECONNAISSEZ-VOUS ?

- Vous êtes issu(e) d'une communauté autochtone ou d'une collectivité inuit et vous désirez travailler en région, dans votre communauté ou au Nunavik.
- Vous avez un intérêt pour la gestion d'entreprise.
- Vous aimez communiquer à l'oral et à l'écrit.
- Les relations de travail et le domaine des ressources humaines vous attirent.
- Vous souhaitez gérer des projets.

Ce programme est pour vous !

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Durée : 480 heures (6 cours)
- Horaire : de jour, à temps plein, en présentiel
- Lieu : au campus de Val-d'Or

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Vous pourrez travailler dans tous les secteurs de l'activité économique, principalement dans les organisations de petites et de moyennes tailles, les services ainsi qu'au sein de l'administration de votre communauté ou de votre collectivité ou encore dans de petites entreprises.

INFORMATIONS ET INSCRIPTION : JOHANNE MOREAU
1-866-CEGEPAT, poste 7213 | joanne.moreau@cegepat.qc.ca

LISTE DES COURS

- 410-611-AT L'entreprise et son environnement (75 h)
- 360-604-AT Méthode de travail, habiletés
interpersonnelles et travail d'équipe (60 h)
- 410-642-AT Gestion de projet (90 h)
- 410-627-AT Gestion des ressources humaines (90 h)
- 410-644-AT Management (90 h)
- 410-629-AT Traitement de texte (75 h)

COMPÉTENCES À ATTEINDRE

À la fin de la formation, vous aurez atteint les compétences suivantes :

- Se donner une vision globale de l'entreprise.
- Utiliser et adapter des méthodes et des outils de gestion.
- Superviser le personnel de son service.
- Appliquer des méthodes et des outils de gestion.
- Utiliser un logiciel de traitement texte à des fins administratives.
- Utiliser des méthodes de travail adéquates.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible à ce programme, vous devez posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée suffisante.

De plus, vous devez satisfaire à l'une des trois conditions suivantes :

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année;
- Être visé par une entente conclue entre le Cégep et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- Avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.



Cégep de
l'Abitibi-Témiscamingue

POUR INFORMATION

1-866-CEGEPAT, poste 7213
fcsi@cegepat.qc.ca
www.cegepat.qc.ca